

CE MOIS-CI DÉCOUVREZ



Conservatoire
du littoral

Le Conservatoire du littoral

Le Conservatoire du littoral est un établissement public national créé par la loi du 10 juillet 1975. Il a pour mission de sauvegarder, en partenariat avec les collectivités territoriales, les espaces naturels côtiers ou lacustres, d'intérêt biologique et paysager. Son objectif est de garantir, à l'horizon 2050, la transmission aux générations futures d'un patrimoine naturel, terrestre et maritime, représentant le « tiers sauvage » des rivages de la France métropolitaine et d'outre-mer.

La politique foncière du Conservatoire du littoral

Les sites qui nécessitent une intervention du Conservatoire sont proposés au Conseil d'Administration de l'établissement par les conseils de rivages, instances de gouvernance composées d'élus régionaux et départementaux, après avis des communes concernées.

La grande majorité des transactions est réalisée à l'amiable, certaines le sont à la suite d'une préemption et, plus rarement, d'une expropriation. Le Conservatoire peut aussi recevoir des terrains par dons, donations ou legs et peut bénéficier de dation en paiement.

Pour acheter les parcelles, le Conservatoire dispose de ressources propres (le droit de francisation des navires de plaisance), complété par les participations des partenaires publics (Europe, Etat, Agences de l'Eau, régions, départements, communes...) et privés (entreprises, mécénat, dons...).

La valorisation des sites en partenariat

Le dispositif prévu par la loi réserve à des gestionnaires, en priorité les collectivités, l'entretien, la surveillance et l'animation du site acquis par le Conservatoire.

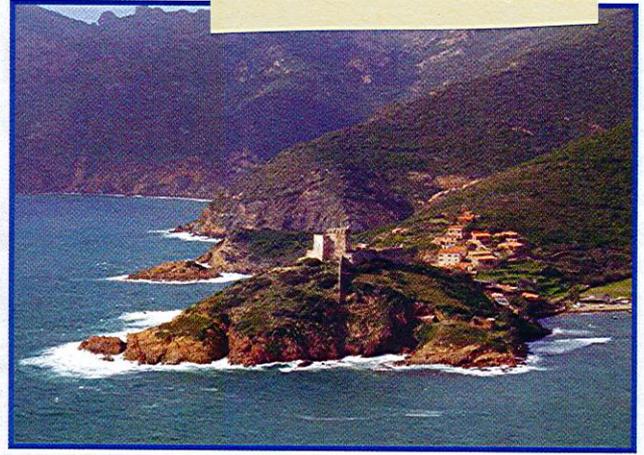
Une fois acquis, il fait l'objet, après études, d'actions permettant de le restaurer et d'assurer son bon état de conservation, puis son aménagement et sa valorisation.

Le Conservatoire et ses gestionnaires développent les projets sur le fondement de principes communs : une approche « sensible », mais aussi scientifique ; le respect de « l'esprit des lieux » par la reconnaissance de ses richesses naturelles, paysagères, historiques et culturelles ; l'ouverture raisonnée au public ; la définition des choix de gestion, des aménagements recherchant la légèreté et la réversibilité.

Jamais « sous cloche », le site est souvent le lieu d'activités professionnelles et d'usages récréatifs profitables au territoire : agriculture, pêche et culture marine, chasse... Il contribue à l'attractivité et l'économie des territoires.

Le Conservatoire assure la maîtrise d'ouvrage des opérations lourdes de restauration ; il mobilise pour cela ses fonds propres et sollicite les fonds européens, régionaux et départementaux ainsi que ceux du mécénat d'entreprise ou des dons et legs de particuliers.

Le gestionnaire réalise les petits travaux, assure la surveillance et l'entretien. Il emploie des agents qui peuvent être commissionnés comme « gardes du littoral ». Ils assurent l'accueil du public et participent à son information. Ils sont aussi des sentinelles du milieu, recueillant des informations sur l'état du site, sa faune et sa flore, les évolutions et dégradations du territoire.



Site : <http://www.conservatoire-du-littoral.fr>

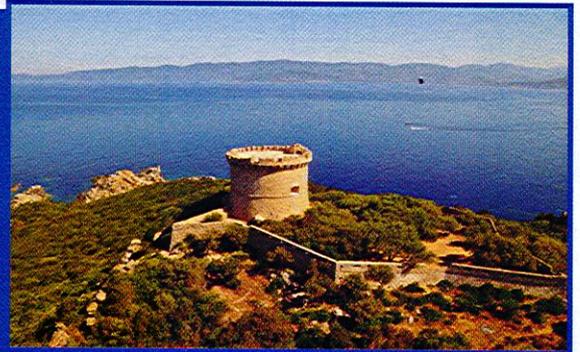
Le Conservatoire du littoral, c'est :

Environ **700 sites**
158 000 hectares
sous la responsabilité
du Conservatoire
12,2% du linéaire
côtier préservé, soit
1 450 km
1 500 conventions
d'usages, dont
1 000 passées avec
des agriculteurs

30 millions de visiteurs (chiffres 2004)
52 monuments inscrits ou classés monuments historiques

59 M€ de budget en 2013 (dont **30 M€** pour l'acquisition de terrains et **13 M€** pour les travaux)

250 gestionnaires (dont **43%** de départements ou de syndicats mixtes départementaux, **14%** de communes ou de syndicats mixtes locaux, **13%** d'associations agréées – LPO, CPIE..., **5%** d'établissements publics)



Le Conservatoire du littoral en Corse

La délégation Corse du Conservatoire est basée à Bastia et elle dispose de 2 antennes en Corse-du-Sud, à Ajaccio et à Sartène, soit un total d'une dizaine de personnes pour l'île.

Le Conseil de Rivages Corse est présidé par Nicolas Alfonsi, par ailleurs vice-président du Conseil d'Administration du Conservatoire du littoral.

9 198 ha de terrains sont protégés en Corse-du-Sud, pour 18 458 ha au niveau régional.

En Corse-du-Sud, le Département est un partenaire privilégié du Conservatoire du littoral :

- Il emploie 12 gardes du littoral et assure la gestion courante des sites
- Il finance les opérations d'aménagements sur les sites à hauteur de 200 k€ par an
- Il met 2 agents départementaux à disposition de la délégation Corse du Conservatoire
- Il crée les zones de préemption qui facilitent l'action du Conservatoire

Dans le Sud du département, la gestion des sites est déléguée à l'OEC dans le cadre de la Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio. Dans le Sartenais, la gestion est assurée en partenariat avec le Syndicat Intercommunal Elisa et la tour de Campomoro est confiée en gestion à l'Office du Tourisme.